



Lorient, le 23 février 2015

Objet : ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de notre association qui se déroulera les :

samedi 14 mars et dimanche 15 mars 2015
A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 PARIS, métro Charonne (ligne 9) ou Alexandre Dumas (ligne 2)

Plan d'accès : <http://goo.gl/maps/R26rq>

Ordre du jour :

1. Rapport moral du président
2. Rapport financier du trésorier
3. Approbation des comptes et quitus au trésorier
4. Bilan des actions menées en 2014
5. Actions programmées en 2015/2016
6. Renouvellement et élection du conseil d'administration
7. Questions diverses

En espérant avoir le plaisir de vous retrouver à cette occasion, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos solidaires salutations.

Thomas Grunemwald – Secrétaire national et Coprésident

✂

CANDIDATURE A UN POSTE DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

Je soussignéAdhérent VSF

Domicilié

Souhaite me présenter à l'élection du prochain Conseil d'administration, qui aura lieu lors de l'ASSEMBLEE GENERALE de VSF du 14 mars 2015 à Paris.

Fait àle..... SIGNATURE

✂

POUVOIR

Je soussignéAdhérent VSF

Domicilié

Donne pouvoir à M. pour me représenter et émettre tous votes à l'occasion de l'AG VSF du 14 et 15 mars 2015 à Paris

Fait àle..... SIGNATURE

RESERVATION A RETOURNER à VSF BP 50154 LORIENT Cedex 56101 ou Email voilessansfrontieres@free.fr dès réception

Je soussigné(e)vous confirme ma présence à l'Assemblée Générale VSF

☐

samedi 14 mars

☐

dimanche 15 mars

Nombre de personnes :Nom et prénom des participants :

Participation au repas du samedi soir 15 €/personne Xpersonne(s) =€

Chèque à l'ordre de VSF ou virement bancaire sur le compte VSF : CREDIT COOPERATIF – Lorient

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

n'oubliez pas de préciser votre nom sur le virement et le motif AG 2015

FR76	4255	9000	5721	0280	6560	473
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

☞ conservez vos justificatifs de transport en frais réels et d'hébergement : ils sont fiscalement déductibles